d'Olbeau qui devait lui succéder en cas de mort, le père Joseph Le Caron et le frère Pacifique Du Plessis. Ceux-ci avant leur départ s'étant présentés devant le nonce du pape, il leur donna avec sa bénédiction, la permission verbale d'aller évangéliser les infidèles du Canada. Ils ne reçurent que trois ans plus tard les lettres qui devaient faire foi de leurs pouvoirs. Datées du 20 mai 1618, elles étaient adressées au père Joseph Le Caron. En voici un extrait :

"Guido Bentivole, par la grâce de Dieu "et du S. Siège Apostolique Archevesque "de Rhodes de la part de nostre S. Père le "Pape Paul cinquiesme au Très-Chrestien "Roy de France et de Navarre Louys trei-"ziesme, Nonce Apostolique &c.,..... "nous avons donné et accordé, donnons et "accordons à vostre R. P. Provincial, et à